

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
EPCC TERRE DE LOUIS PASTEUR**

Réunion du : 01 décembre 2020

Délibération n°2020-16

Rapporteur René MOLIN

Présents : 15

Votants : 18

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Séance présidée par: M. René MOLIN

Sont présents : Mme BARTHOULOT, Mme BUGADA, Mme CRETIN-MAITENAZ, Mme DEPIERRE, Mme GALLOT, M. LECOQ, Mme PELISSARD, M. PERNOT, Mme SIMON,**Sont en visioconférence** : J.P LEFEVRE, M. FICHERE, M.GAGNOUX, M. SCHWARTZ, M. PECHINOT,**Sont excusés** : Mme ALBERT MORETTI, M. BAHY, M. BONNET, Mme BOURGEOIS, M. CHANET, Mme COSSART, M. THOMAS,**Présents sans voix délibérative** : Mme MOREL, M. PEYRET (pour M. MAUBLANC), M. RAICHVARG, M. RIGOLET (pour M. CHANET) , M.VIDAL,**En visioconférence sans voix délibérative** : Mme BAUDEMONT-SIRUGUE (pour M. THOMAS), M.BRUNIAUX, M.KARIM (pour Mme ALBERT-MORETTI),**Excusés sans voix délibérative** : M. MAUBLANC**Donnent pouvoir** : M.BONNET à Mme DEPIERRE, M. CHANET à M. LEFEVRE, Mme COSSART à M. SCHWARTZ,

Le quorum fixé à 12 est atteint.

Information du directeur au Conseil d'administration

Conformément aux articles 9 et 11-3 8° des statuts de l'EPCC Terre de Louis Pasteur par lesquels le Conseil d'Administration a déterminé les catégories de contrats, conventions et transactions dont il a délégué la responsabilité au directeur, confirmée par la délibération 2017-09 du 31 janvier 2017 qui confèrent les mêmes délégations à la Directrice par intérim.


« Les articles 9 et 11-3 des statuts de l'E.P.C.C. autorisent le directeur de l'EPCC Terre de Louis Pasteur à signer tous les contrats, conventions et transactions dont le montant est inférieur à 30.000 € HT, tout en sollicitant de sa part à une information au Conseil d'administration pour la passation des contrats, conventions et transactions dont le montant sera supérieur ou égal à 10 000€ HT »

Pour faire suite à l'échéance des contrats d'assurances conclus pour 5 ans et échus au 31/12/2020, la directrice par intérim informe le conseil d'administration qu'elle a fait usage de sa délégation s'agissant des transactions ci-dessous :

- Contrat de prestation de services d'assurances multirisques dommages aux biens, et de protection juridique personnes morales d'une durée de 5 ans auprès de GROUPAMA GRAND EST pour des montants annuels respectifs de 1 183,63€ et 436€ TTC,
- Contrat de prestations de services d'assurances protection juridique des agents et administrateurs d'une durée de 5 ans auprès du Cabinet Sarre et Moselle Compagnie CFDP pour un montant annuel de 100€ TTC

DELIBERATION N° 2020-16 du 01 décembre 2020

Le conseil d'administration prend acte de l'information présentée par Madame la Directrice par intérim de la délégation qui lui a été consentie

Délibération n° 2020-16 du 01 décembre 2020	Le Président René MOLIN 
---	--